



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 26 avril 2022

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de synthèse

Participation du public au processus décisionnel de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet de la consultation
Objet : demande de dérogation pour capture/enlèvement temporaire avec relâcher immédiat de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement
Motif(s) : inventaire batrachologique dans l'Aire Optimale d'Adhésion du Parc National de Port-Cros (PNPC) sur les 11 communes : La Garde, Le Pradet, Carqueiranne, Hyères, La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, Le Rayol-Canadel, Cavalaire-sur-mer, La Croix-Valmer, Ramatuelle, sur l'année 2022.
Demandeur : Maison des associations - Association Herpétologique de Provence Alpes Méditerranée (AHPAM)
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe = dossier de demande

Contexte de la consultation
L'AHPAM est une association vouée à la valorisation et à la protection des amphibiens et reptiles de la région de la Provence, Alpes et Méditerranée. Elle accompagne le Parc national de Port-Cros dans la connaissance sur les amphibiens de l'aire d'adhésion du Parc. Grenouille agile (La) (Français) - Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838 Pélobate ponctuée (Le) (Français) - Pelodytes punctatus (Daudin, 1803) Pélobate cultripède (Le) (Français) - Pelobates cultripes (Cuvier, 1829) Salamandre tachetée (La) (Français) - Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758) Triton palmé (Le) (Français) - Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789) Rainette méridionale (La) (Français) - Hyla meridionalis Böttger, 1874 Crapaud épineux (Le) (Français) - Bufo spinosus (Daudin, 1803) Crapaud calamite (Le) (Français) - Epidalea calamita (Laurenti, 1768) Discoglosse sarde (Le) (Français) - Discoglossus sardus Tschudi in Otth, 1837 Grenouille rieuse (La) (Français) - Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771) Les batrachofaunes cités ci-dessus sont des espèces protégées sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire de spécimens d'espèces animales protégées.

Modalités de consultation
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr . Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.frpar courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation	
Début de la consultation : 17 mars 2022	Fin de la consultation : 07 avril 2022 inclus

Résultat de la consultation
Aucune observation du public réceptionnée à l'issue de la période de mise à disposition du public de 21 jours.

Conclusion
La procédure d'instruction de la demande de dérogation espèces protégées déposée a respecté le dispositif réglementaire. Sans observation, l'arrêté préfectoral proposé peut être signé en l'état.

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83

Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr

www.var.gouv.fr